

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Convocation : 25/03/2023

Affichage liste délibérations : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur MERMOURI

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Madame Florence MERIDJI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

DEL20230331_1

DON EN FAVEUR DE L'ACTION HUMANITAIRE EN TURQUIE ET EN SYRIE

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le 6 février 2023, le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie ont été frappés par un double-séisme de magnitude 7,8 et 7,5 sur l'échelle de Richter.

Le bilan humain est extrêmement lourd. Des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie ou ont été blessées. Sur le plan matériel, des milliers d'immeubles se sont totalement effondrés, des routes ont été coupées, des bâtiments publics détruits. À ce jour encore, en pleine période hivernale, des milliers de sinistrés se retrouvent sans abri, sans ressource et sans soin.

La population givordine a fait la démonstration d'une importante solidarité, avec une collecte organisée par l'association culturelle turque de Givors. Plus de 65 000 € de dons ont été récoltés.

La commune de Givors souhaite contribuer à ce mouvement de solidarité par un don de 2 000 €, dont 1 000 € en faveur de l'action humanitaire en Turquie et 1 000 € en faveur de l'action humanitaire en Syrie.

Ce don sera effectué grâce au FACECO. Le FACECO, Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) qui permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Par ce don, la commune de Givors souhaite apporter son soutien aux populations turque et syrienne face à ce tragique évènement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE Madame MOIOLI

DÉCIDE

- DE FAIRE un don de 2 000 € au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre du dispositif d'aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget 2023 de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Azdine MERMOURI

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_1-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.